

United Nations

Nations Unies

United Nations Commission on the Status of Women
Fifty

Introduction

Le ralentissement économique prolongé, conséquence de la crise financière et économique déclenchée depuis 2008, a mis en lumière les faiblesses structurelles à l'échelle mondiale, voire a aggravé la discrimination qui devient multiforme. Ainsi, la discrimination fondée sur des motifs multiples (le sexe, âge, religion, origine...) devient aujourd'hui la règle, ce qui accroît l'insécurité, les inégalités et le danger d'exclusion¹.

Dans ces conditions, les défis du financement de l'égalité, de la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité en deviennent plus importants. Autrement dit, pour atteindre les OMD et être au rendez-vous de 2015, il faudra dépasser les tendances actuelles et rechercher l'ensemble des gisements de ressources mobilisables soit au niveau national ou à l'international dans le cadre du partenariat mondial pour le développement en interpellant les institutions internationales, les Etats,

En outre la crise s'est traduite par des changements au niveau de l'architecture du financement du développement, notamment, à travers l'émergence du « G20 » comme tentative de réponse collective à la crise voire comme alternative au processus de Monterrey².

Le même constat a été, également, exprimé lors la conférence de Busan dont les conclusions ont insisté sur l'émergence d'une nouvelle architecture de la coopération pour le développement jugée plus complexe. En effet, la coopération Sud-Sud (les pays émergents acteurs désormais importants de la coopération Sud-Sud), la coopération triangulaire, les nouvelles formes de partenariat public-privé et les autres instruments et modalités de développement ont pris une place plus importante complémentaire des formes classiques Nord-Sud de coopération.

Des avancées ont été effectivement réalisées par plusieurs pays (considérés comme bonnes pratiques à disséminer). Il s'agit, entre autre, de la Belgique et de l'Equateur. Ces deux pays se sont appuyés sur des réformes institutionnelles et législatives en faveur d'une intégration **irréversible** de la dimension genre dans leur politique publique. De plus, depuis 2008, des avancées tangibles ont été également enregistrées par rapport à la prise en compte de la dimension genre dans les politiques et plans d'actions des principaux bailleurs de fonds (annexe 1 : Mécanismes appliqués au service de l'égalité homme femmes).

3. Principales réalisations à l'échelle internationales par rapport aux conclusions de 2008

A côté, des expériences novatrices citées plus haut, l'exemple d'un pays de la région

prise en charge des institutions sociales, l'adoption en décembre 2010 de la loi 41-10 relative aux conditions et procédures pour bénéficier du Fonds de Solidarité Familiale. En outre, un projet de loi réglementant le travail à domicile et interdisant l'emploi des enfants en deçà de l'âge minimum légal fixé à 15 ans par le code du travail, est en cours d'adoption.

4.3. Avancées démocratiques en faveur de la prise en compte de la dimension genre dans les politiques publiques

Au Maroc, 1

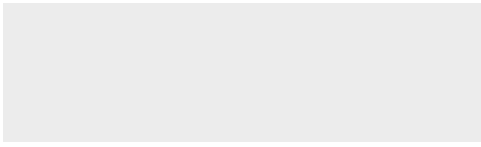
L'expérience Belge : Une législation unique en matière de gender mainstreamin

En 2007, l'Etat Fédéral Belge a adopté une loi incitant à l'intégration structurelle de la dimension genre dans l'ensemble des politiques définies et menées au niveau fédéral. Cette loi engage le gouvernement à intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques, mesures et actions relevant de ses compétences ;

Le principe de gender mainstreaming devrait, alors, figurer dans les documents stratégiques (plan de management, contrats d'administration,...), en tant qu'objectif stratégique horizontal à travers : la production d'indicateurs de genre et des statistiques ventilées par sexe; la réalisation d'évaluation ex-ante de l'impact du projet sur la situation respective des hommes et des femmes, la réalisation du gender budgeting (intégration de la dimension de genre dans les préparations de budget), l'intégration de la dimension de genre dans le cadre des procédures de passation des marchés publics et d'octroi de subsides ;Production des indicateurs de genre et des statistiques ventilées par sexe, la production d'une note de genre annexée à chaque projet de budget général des dépenses dans laquelle sont identifiés les crédits relatifs aux actions visant la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes ; la production de deux rapports d'évaluation aux Chambres fédérales (un à mi-parcours, le second en fin de législature). Les administrations doivent également préparer des rapports au Parlement sur la mise en oeuvre du gender mainstreaming en liaison avec les compétences du département.

Expérience de l'Équateur: Constitutionnalisation de la BSG

L'Equateur a adopté, en 2008, une nouvelle Constitution consacrant les droits humains ainsi que



	Maroc
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	10 décembre 1948
Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels	